



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2023 DAC 111** Subvention de fonctionnement (9.000 euros) accordée à l'association Treize Ter (11e)

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur des arts visuels, je vous propose d'apporter notre soutien à l'association Treize Ter qui œuvre en faveur de la jeune création en arts visuels.

L'association **Treize Ter** œuvre pour la promotion, la diffusion et le soutien à l'art contemporain. Elle développe une programmation dédiée aux scènes émergentes dans les différents champs de la création contemporaine et aux versants méconnus de l'histoire de l'art contemporain, accomplissant un travail de prospection internationale et d'expérimentation. L'association occupe depuis avril 2012 un espace de programmation, de production d'expositions et de concerts, Treize, situé 24, rue Moret dans le 11e arrondissement. Depuis son installation rue Moret, l'association bénéficie d'une reconnaissance de ses activités sur la scène artistique parisienne et internationale.

En 2023, l'association entame sa 14<sup>ème</sup> année d'existence. Cette longévité, dans le paysage des espaces artistiques indépendants parisiens, est liée aux capacités d'évolution et de renouvellement de cette structure, qui a intégré de nouveaux membres. D'abord ouvert comme un espace d'expositions et de travail, il est rapidement devenu également un lieu de production et plus récemment d'édition. Treize est en lien avec les nombreuses galeries et espaces indépendants qui sont implanté.es dans ce périmètre, l'un des centres les plus importants de la vie culturelle parisienne.

Les expositions et événements que l'association organise dans l'espace génèrent également de nombreuses collaborations avec des centres d'art et des institutions françaises et internationales (Tate Modern, Londres, EHESS, Paris, Centre Pompidou), ainsi qu'avec des espaces indépendants de la scène parisienne.

En 2023, Treize poursuit cette dynamique de groupe en invitant Groupe Liaison Concrète (un regroupement à géométrie variable d'artistes, artisan.es, théoricien.es et chercheur.euse), des artistes récemment diplômés d'écoles d'art et

très actifs sur la scène française (Thelma Capello et Rafael Moreno, Delphine Mouly, Clémentine Adou et Bruno Zhu...). Elle accueillera le temps d'un weekend un projet des étudiant.e.s en art contemporain et photographie dans l'atelier de l'artiste britannique Justine Pryde à l'Universität der Künste à Berlin.

Par ailleurs, un certain nombre de projets sont réalisés en collaboration avec des laboratoires universitaires, Treize devenant ainsi un outil curatorial au service des méthodologies de la recherche. En 2023, Treize accueillera en collaboration avec les éditions *Même pas l'hiver*, le lancement de l'ouvrage *La Société n'existe pas* de Maxime Boidy, maître de conférences en études visuelles à l'Université Gustave Eiffel. Treize participera également à la publication de la première anthologie consacrée aux Rallizes Dénudés, conçue par un fanclub anonyme.

Afin d'accompagner les projets de l'association, il vous est proposé de voter une subvention d'un montant total de 9.000 euros au titre de l'année 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Treize Ter.

La Maire de Paris



**2023 DAC 111** Subvention de fonctionnement (9.000 euros) accordée à l'association Treize Ter (11e).

Le Conseil de  
Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Treize Ter ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Treize Ter, 11, rue de l'Orillon 75011 Paris, au titre de ses activités en 2023. 78802 ; 2023\_04713.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 9.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris.